



Conseil scientifique de l'ED 355 « Espaces, Cultures, Sociétés »

30 Mars 2017 – 9h30 - salle DUBY - MMSH

Ordre du jour

- 1/ Informations générales
- 2/ Approbation du Relevé de décisions du 2 mars 2017
- 3/ Cadrage de la procédure de sélection aux contrats doctoraux du contingent classique
- 4/ Classement des projets pour les contrats doctoraux Inter Ecoles doctorales
- 5/ Questions diverses

Informations

- La prochaine Journée scientifique de l'ED, qui sera consacrée à la notion de « société(s) », aura lieu le 22 juin à la MMSH. L'organisation de la journée a été confiée aux doctorants. Les doctorants de première année devront préparer un poster et à partir de la deuxième année ils pourront proposer une communication orale. L'appel à communication sera envoyé dans la semaine.
- Lancement du Prix de thèse 2016 d'AMU. Les candidatures sont attendues à l'ED jusqu'au 1^{er} mai 2017. Le conseil délègue au Bureau la sélection et le classement des dossiers. Le nombre de candidatures transmises par l'ED ne pourra être supérieur à 6 (soit 10% du nombre annuel de soutenances).
- Projets de création d'Ecoles Universitaires de Recherche (EUR). L'ED 355, qui est concernée par 2 écoles (sociétés méditerranéenne et archéologie), a envoyé des propositions de formations
- La question de la délocalisation de la scolarité de l'ED sur le site Schuman a été posée lors du comité technique d'AMU.
- Une nouvelle formation sur logiciel statistique « R » a été organisée en partenariat avec le LAMES. La formation « rédaction d'articles scientifiques » pourrait être déclinée l'an prochain dans d'autres disciplines de SHS.

Relevé de décisions

1/ Le Relevé de décisions du 2 mars 2017 est approuvé à l'unanimité par le Conseil.

2/ Précisions sur la procédure de sélection pour l'attribution des contrats doctoraux : le classement doit se faire en amont par les laboratoires qui n'envoient à l'ED que deux candidatures au plus. Les candidats auront 10 mn pour se présenter et répondront aux questions des membres du conseil pendant 5 mn. La sélection des candidats sera effectuée par un vote à la majorité absolue.

3/ Classement des projets inter-EDs : pour qu'un projet soit retenu par le Collège Doctoral d'AMU (66 demandes reçues pour 6 contrats à attribuer), il faut qu'il soit classé par les 2 Ecoles Doctorales partenaires (en rattachement principal et en rattachement secondaire). Les nouvelles collaborations entre Eds et le taux d'encadrement des directeurs de recherche font partie des critères examinés.

L'ED peut envoyer au Collège Doctoral 2 projets en rattachement principal (le directeur de thèse principal est rattaché à un labo de l'ED 355) et 2 projets en rattachement secondaire (le directeur de thèse rattaché à l'ED 355 est codirecteur de thèse).

Les 4 projets déposés en classement principal à l'ED 355 n'ont pas été retenus par les laboratoires et les Eds partenaires.

Classement principal : à l'issue d'un vote, le conseil classe le projet déposé par TELEMME (B. Marin) en 1^{ère} position et celui déposé par le CEREGE (C. Morhange) en 2^e position.

Classement secondaire : suite au vote, le projet déposé par l'ED 67 (co-direction IDEMEC – B. Fliche) est classé en 1^{ère} position et le projet déposé par l'ED 354 (co-direction TELEMME – A. Carol) en 2^e position.

4/ La directrice de l'Ed invite les membres du conseil à la vigilance concernant le délai de remise des rapports de soutenance. Conformément à l'article 19 de l'arrêté du 25 mai 2016 fixant le cadre national de la formation et les modalités conduisant à la délivrance du diplôme national de doctorat, ce délai ne doit pas excéder un mois après la soutenance.

Document rédigé par S. Milhet, validé par S. Luciani.